



Le réseau
de transport
d'électricité

Renforcement du réseau électrique à 400 000 volts **entre Eguzon et Marmagne**

Lettre d'information n°2
Mai 2026



L'édito de Cyril Mounier

Responsable du projet

Après la validation de l'aire d'étude du projet de renforcement du réseau électrique entre Eguzon et Marmagne fin 2025, les échanges se poursuivent en 2026, avec les parties prenantes du territoire, ainsi qu'avec ses habitants.



Dans les prochaines semaines, nous viendrons de nouveau à la rencontre des acteurs locaux afin de travailler sur différentes propositions pour le passage de la future ligne électrique.

L'objectif est de définir plusieurs « fuseaux » compatibles avec les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire.

Le mois de septembre marquera l'ouverture de la concertation du public, une étape déterminante pour le choix du « Fuseau de Moindre Impact » d'ici fin 2026, début 2027. Pendant plusieurs semaines, le public pourra s'informer sur le projet et exprimer son avis lors de rencontres organisées sur le territoire, ou en ligne sur notre site Internet. Cette concertation se déroulera sous l'égide de deux garantes mandatées par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), chargées de veiller à la transparence et à la qualité de cette concertation.

Zoom sur...

L'environnement : un enjeu majeur du projet

Tout au long du projet, de l'aire d'étude jusqu'au tracé de détail, RTE travaille avec les spécialistes de l'environnement et de la biodiversité opérant sur le territoire concerné. À travers des échanges avec les services de l'Etat, l'Office National des Forêts (ONF), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) mais aussi les associations locales comme Nature 18, Indre Nature ou encore les fédérations de chasseurs, l'objectif est d'identifier les différents enjeux de la zone et de concevoir un projet qui présentera le moins d'impact possible sur cet environnement.

En parallèle, RTE mandate un cabinet d'études spécialisé pour réaliser des analyses et des expertises écologiques sur la zone du projet. Une « étude d'impact » présentera l'ensemble des résultats de ces études, ainsi que les mesures associées, et fera l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale Ministérielle.



Les mesures mises en œuvre suivent la démarche dite « ERC-S » pour « Éviter-Réduire-Compenser et Suivre ». Elle vise à préserver la qualité environnementale et la biodiversité des milieux concernés par les projets de RTE :



ÉVITER

les atteintes à l'environnement en adaptant le projet, afin de supprimer un impact environnemental négatif.



RÉDUIRE

les atteintes à l'environnement qui ne peuvent être évitées, en limitant autant que possible la durée, l'intensité ou l'étendue des impacts.



COMPENSER

les impacts qui n'ont pu être ni évités ni réduits, par exemple en aménageant des espaces répondant aux besoins d'espèces animales.



SUIVRE

la mise en œuvre de ces mesures pour s'assurer de leur bonne réalisation, de leur efficacité et de leur pertinence.

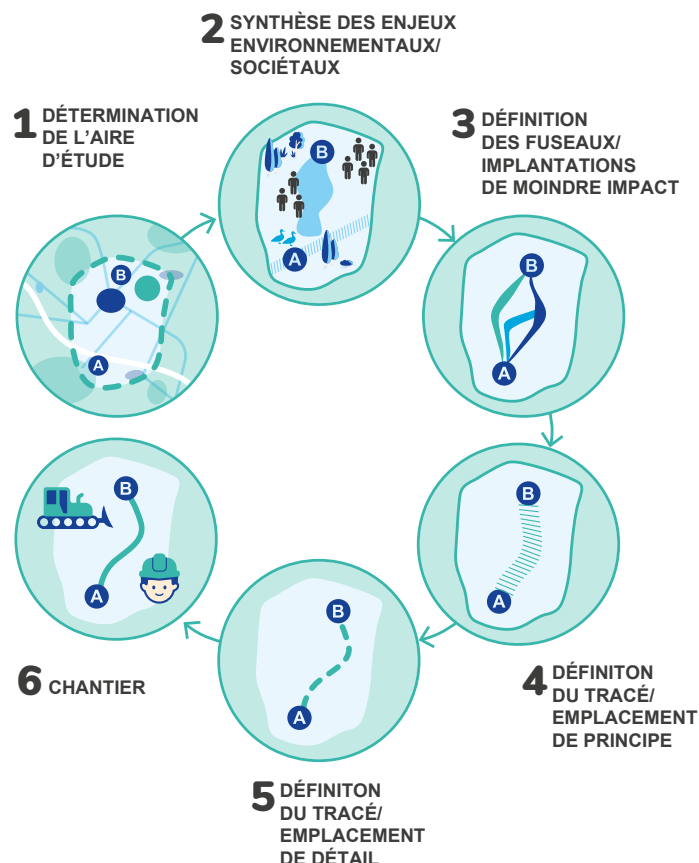
Le saviez-vous ?

La concertation : vers une solution partagée

En 2025, les premières rencontres avec les acteurs du territoire (élus, services de l'État, associations, fédérations professionnelles, etc.), ainsi que les conclusions d'études techniques et environnementales, ont permis de proposer une zone géographique dans laquelle pourrait s'inscrire la future ligne électrique. Appelée « **aire d'étude** », cette zone est suffisamment vaste pour n'exclure aucune solution réaliste sur les plans environnementaux, techniques et socio-économiques.

Le 4 novembre 2025, l'aire d'étude a été validée par le préfet de l'Indre, nommé préfet coordonnateur pour le projet. L'aire d'étude validée s'étend sur environ **68 km de long et 46 km de large, et couvre 128 communes** de l'Indre (36) et du Cher (18).

Prochaine étape : la recherche d'un « **Fuseau de Moindre Impact** » (FMI). Il correspond à une bande d'une largeur variable de quelques centaines de mètres sur une distance d'environ 100 km. Ce fuseau sera défini à l'issue de la concertation du public, et des parties prenantes, d'ici début 2027.



L'aire d'étude du projet :

c'est la zone dans laquelle sera défini le fuseau de moindre impact pour le passage de la ligne électrique Eguzon-Marmagne.



128

communes
concernées
par l'aire d'étude



100 km

environ de ligne
électrique aérienne
à construire



300

millions d'euros
d'investissement



5 400 MW

de capacité de transport
d'électricité supplémentaire



Consultez la carte
détaillée sur notre
site Internet.



**Brigitte
Chalopin**

Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ?

Brigitte Chalopin : Nous sommes garantes de la concertation, désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité indépendante qui veille au respect de l'information et de la participation du public au moment de l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Nous menons nos missions en étant neutres et indépendantes, sans aucun lien juridique et financier avec les porteurs de projet.

Jessica Raclot : Il ne s'agit pas d'un métier à proprement parler. Nous intervenons en tant que Collaboratrices Occasionnelles du Service Public et sommes nommées ponctuellement lorsque des projets sont initiés dans notre région ou les régions avoisinantes. Brigitte Chalopin est juriste en droit public et je suis moi-même spécialisée dans la co-construction de projets d'aménagement avec les habitants.



**Jessica
Raclot**

Quel sera votre rôle pendant la concertation ?

B.C. : Notre rôle est d'assurer que le public soit correctement informé et puisse participer dans de bonnes conditions aux échanges autour du projet. Nous n'intervenons pas sur le fond du projet ni sur les décisions à prendre, mais nous serons attentives à ce que les différents points de vue exprimés soient pris en compte par RTE.

J.R. : Pendant toute la durée de la concertation, nous veillerons à ce que chacun puisse formuler des questions, obtenir des réponses de la part de RTE et émettre un avis argumenté sur le projet. À l'issue de la procédure, nous rédigerons un bilan indépendant qui sera rendu public et qui retracera le déroulement de la concertation et des principaux enseignements issus des échanges. Nous formulerons aussi des recommandations à l'attention de RTE sur la suite du processus.

Garantes mandatées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Quels sont les enjeux de cette mission ?

B.C. : Les enjeux sont importants, à la fois pour le territoire et pour la qualité du débat public. Il s'agit de permettre au public de comprendre un projet technique et ses impacts, mais aussi de pouvoir exprimer ses attentes, ses interrogations ou ses préoccupations. La transparence et la confiance se doivent d'être au centre du processus.

J.R. : On se sert tous de l'électricité au quotidien sans pour autant avoir pleinement conscience de ce que cela implique. Le public doit se sentir concerné et ne pas hésiter à venir partager son avis pour faire progresser la réflexion. Chaque point de vue a son importance et doit servir à éclairer les décisions de RTE.



Le réseau
de transport
d'électricité

L'équipe est à votre disposition pour toute question à rte-eguzon-marmagne@rte-france.com

Pour en savoir plus, consultez la page web du projet : www.rte-france.com/eguzon-marmagne